

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST-VINCENT-BRAGNY**

Séance du **22 décembre 2010**

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille dix, le 22 décembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. COMTE Jacky, Maire.

Etaient présents : MM.

Jacky COMTE. Sébastien DESCHAMPS. Pascale DUPONT. Gilles DESBROSSES. Yves BLONDEAU. Noël BILLAUD. Jean-Marc PESSIN. Adeline BERLAND. Philippe DELORME. Anne-Marie TILLIER. Jean-François LIGIER. Alexandre LAVIGNE. Françoise CHAMBOSSE et Chantal BOUCHOT. Absent excusé : Christophe PELLENARD qui a donné procuration à Sébastien DESCHAMPS.

Date de convocation :

03 décembre 2010

Date d'affichage :

03 décembre 2010

OBJET

**PROJET DE MISE A 2X2
VOIES RCEA**

M. me TILLIER Anne-Marie a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

La Route Centre Europe Atlantique (RCEA) traverse une partie de la commune de St Vincent-Bragny. Sa mise à 2x2 voies est à l'étude pour améliorer la sécurité des usagers.

Dans le cadre de la procédure de débat public engagée par l'Etat entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, les élus de St Vincent-Bragny souhaitent apporter leur contribution aux débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte tenu :

- des accidents dramatiques survenus sur cette route, et en particulier au "Carrefour des Chèvres", situé sur notre commune,
- des intérêts économiques,
- des déplacements des habitants de la commune.

DEMANDE :

- la mise à 2x2 voies de la RCEA,
- le maintien du Carrefour des Chèvres en tant que point d'accès à la RCEA permettant de préserver la vitalité économique et sociale de notre secteur,
- la gratuité pour les usagers locaux.

Pour expédition certifiée conforme

Acte rendu exécutoire
après réception en sous-préfecture

Le 24/01/2011
et publication ou notification
du 24/01/2011

Le Maire,

Le Maire

Jacky COMTE



Le Maire,
Le Maire

Jacky COMTE

Signature

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de M ACON le et
publication ou notification du